

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
Mme Joëlle TIBURZIO M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 mai 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2024/074 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉES AU MAIRE - COMPLÉMENT N°4

Il est rappelé que, dans le but de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires communales, le Conseil municipal délègue au Maire un certain nombre d'attributions, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la délibération n°2020/094 du 23 juillet 2020 relative aux délégations données au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa n°4 qui précise que le Maire est autorisé à :

« PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier cette délégation pour l'autoriser à signer le marché de travaux relatif à la création du parking des Chamois – rive gauche.

M. le Maire précise qu'il demande cette autorisation car le marché précité doit être notifié au début du mois de juin. Il est rappelé que le montant prévisionnel des travaux est de 824 664 € TTC. Le montant inscrit au budget s'élève à 512 900 € TTC y compris les frais de maîtrise d'œuvre.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 2 (R. RODRIGUES, C. DUTEIL)

- **ACCORDE** la délégation à M. le Maire pour signer, en respectant l'avis de la commission MAPA, le marché de travaux relatif à la création du parking des Chamois – rive gauche dont le montant est estimé à 824 664 € TTC. Le montant inscrit au budget s'élève à 512 900 € TTC y compris les frais de maîtrise d'œuvre.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 mai 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Christine RUFFON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2024**

THÔNES, le **28 MAI 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

